

COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2011

PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, P. BALVAY, A. BONIN, I. CHARRY, O. FELTIN, P. FERREIRA, J-F. GARNIER, Y. GROSERRIN, P. HABERTHUR, I. MASSON, A. PENSIVY

Absents excusés : V. BENLALLI, M. LEBLANC, L. POMMIER

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 28 NOVEMBRE 2011

Néant.

FINANCES ET GESTION

DETR et PIIC

Deux dossiers vont être élaborés en tout début d'année 2012 pour solliciter l'aide de l'Etat d'une part (date limite de remise du dossier au 15 février) et du département d'autre part à la mise aux normes de la mairie, ce qui implique pour l'architecte M. GIRARDOT la réalisation urgente du chiffrage des travaux. Bernard LACOMBRE et Patrice HABERTHUR ont avancé d'ores et déjà dans les investigations permettant d'identifier précisément les planchers et revêtements de sols en place.

Assurances

Le tarif d'assurances des locaux et du personnel a été revu à la baisse, sachant qu'une véritable mise en concurrence ne sera possible qu'au cours de l'année 2012 pour respecter le délai de préavis de 4 mois en vigueur. Le conseil délibère à l'unanimité pour autoriser le maire à signer avec GROUPAMA un contrat de mise en place dans les ateliers communaux d'une alarme anti-intrusion sur la base d'une location d'une durée minimale de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2012 couvrant la fourniture du matériel, l'installation, l'entretien et la télésurveillance.

Intercommunalité

La CDCI de Saône-et-Loire ayant validé conjointement le rattachement à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud des communes de Change et de Saint Loup Géanges, plus rien ne s'oppose à cette opération qui semblerait effective en 2013. D'ici là, un bureau d'études spécialisé pourra évaluer courant 2012 l'impact du transfert de compétences entre commune et comm' d'agglomération.

Parallèlement, un schéma directeur de distribution de l'eau potable a été mis à l'étude sur l'ensemble du territoire de la comm' d'agglomération en vue entre autres d'une interconnexion des différents réseaux existants pour optimiser la disponibilité de la ressource en eau.

Recensement de la population

Le décompte de la population, établi sur la base des flux constatés les années où il n'y a pas de recensement officiel, attribue 1.561 habitants à la commune. Ce chiffre en accroissement de 33 sera pris en compte au 1^{er} janvier 2012 pour l'attribution de la DGF.

URBANISME ET TRAVAUX

Ateliers communaux

L'acte de vente des terrains de la rue Fleurant a été signé comme prévu le 20 décembre et les chèques de règlement seront remis dès le 21 à la trésorière de Chagny.

Voirie

Le conseil se déterminera en janvier sur la proposition de convention établie par la DRI et régissant les rapports entre commune et département quant aux responsabilités et charges afférentes à tous les travaux et installations sur les voies départementales traversant l'espace urbanisé de la commune. Un essai de radar pédagogique avec du matériel prêté sera effectué au début de l'année 2012. On rappelle que ces appareils qui ne photographient pas les véhicules des contrevenants gardent toutefois en mémoire toutes les vitesses et heures s'y rapportant, même lorsque le radar est réglé pour ne pas afficher certaines vitesses par trop excessives.

Assainissement

Le programme 2012 fera une large part à la poursuite du busage des fossés, dont en particulier le tronçon entre la rue du Roi et la Grande Rue du côté gauche de la route de Verdun en sortant de la commune, ce qui permettra l'extension de la liaison piétonnière et cyclable jusqu'à la sortie sud de l'agglomération. Parallèlement sera étudiée la faisabilité d'une extension du réseau d'eaux usées sur le même parcours jusqu'aux propriétés GAUDILLERE et SERRIER.

Suite aux conseils du SATESE, le raccordement éventuel entre le poste de refoulement de la rue de la Dheune et la lagune de Saint-Loup sera mis à l'étude en même temps que l'augmentation de capacité de celle-ci par une filtration sur roseaux, ce qui, en cas de conclusions favorables, permettrait d'abandonner la lagune de la rue de la Dheune, dite de Géanges Bourg, dont le fonctionnement n'est pas satisfaisant en raison d'une conception inadaptée à laquelle l'exigüité du terrain empêche de remédier.

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Communication

Le bulletin d'information semestriel, régulièrement amélioré, fait à nouveau l'objet d'une appréciation toujours aussi favorable. On retiendra qu'il a été édité à 750 exemplaires sur le copieur connecté de la mairie doté d'unagrafeur automatique.

Collège de Chagny

Isabelle CHARRY fait rapport au conseil de la dernière réunion du SIVOS. Le collège de Chagny accueille 832 élèves, dont 80 venant de Saint Loup Géanges, à raison d'une moyenne de 27,4 élèves par classe. Le principal précise sur ce point qu'on s'approche du maximum de 30 élèves par classe autorisé par la taille des salles de cours. Un défibrillateur, dont l'apprentissage de fonctionnement à destination des utilisateurs devrait être confié au corps de sapeurs-pompiers de Chagny, a été installé dans la salle de sports du COSEC.

Téléphonie mobile

Le bornage du terrain à céder à SFR a été fait et le dossier administratif suit son cours. Certains résidents de la rue du Plain des Bois s'inquiétant des effets possibles des ondes hertziennes sur la santé, le maire leur a fait part en séance des avis autorisés qui permettent de statuer sur une absence de nocivité dans la configuration retenue, qui combine la couverture totale de la zone d'habitat groupé de la commune avec un emplacement en secteur naturel exclus de tout projet d'urbanisation.

Santé

Pedro FERREIRA fait rapport au conseil d'une réunion avec la HAS (Haute Autorité de la Santé) et l'ARS (Agence Régionale de la Santé) relative à la concertation entre professionnels et au développement des maisons de santé. A la différence d'une maison médicale qui regroupe physiquement en un même lieu les acteurs de la santé, une maison de santé fédère ceux-ci autour d'un projet commun n'imposant pas un même toit mais des obligations de continuité du service et un développement de la concertation et de la complémentarité entre les médecins et les auxiliaires médicaux. En pareil cas, l'existence d'une charte de collaboration et d'un secrétariat commun permet de bénéficier d'une aide pérenne de 20.000 € par an pour couvrir les frais de secrétariat, non attribuée aux maisons médicales non doublées d'une maison de santé. L'ARS et la HAS acceptent de venir animer des réunions sur site avec les professionnels intéressés.

Manifestations

Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 6 janvier à 19h00, salle des Perrelles.

FORET ET ENVIRONNEMENT

Collecte des déchets

Le nouveau règlement du SIRTOM de Chagny a été distribué dans tous les foyers. Il faut surtout retenir le transfert du mardi au jeudi du jour de collecte dès janvier 2012, toutes les semaines pour les ordures ménagères et chaque semaine impaire pour les produits recyclables en sacs jaunes (jeudis 5 janvier, 19 janvier, 2 février, etc...). A noter aussi la collecte du côté droit dans le sens de la marche, la suppression des marches arrière dans les impasses et le refus de ramassage des déchets présentés autrement qu'en bacs normalisés ou en sacs jaunes selon la catégorie.